



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi 23 mars 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople, ce 10 fevrier. Le ministre ottoman a reçu des avis de plusieurs ports dans l'Archipel, qui contiennent des détails sur les mouvemens que les Français se donnoient pour faire goûter aux Grecs, les nouveaux principes de liberté qu'ils leur prêchoient pour les préparer aux évènements. Au milieu de ces inquiétudes, on a appris par un courrier extraordinaire arrivé de Smyrne, que deux frégates françaises avoient reçu ordre de courir sus un bâtiment russe, & de s'emparer de tous les vaisseaux de cette nation qu'elles rencontreroient dans les mers de l'empire ottoman, quand ils se trouveroient même sous la protection des forteresses turques. Le ministère qui regarde cette conduite comme une violation du territoire de la sublime Porte, qui ne pourroit manquer de compromettre sa tranquillité politique, en a demandé des éclaircissens au chargé d'affaires de France, qui n'a pu donner aucune réponse catégorique à ce sujet. M. de Kastow, qui en avoit eu le premier la nouvelle directe, a fait sentir

au même ministre, tout ce que cette manière d'agir présentoit de contraire à la foi des traités, & combien la sublime Porte étoit intéressée à ne point permettre des violences aussi criantes.

De Tirlemont, ce 19 mars. — Lettre du général Dumourier au ministre de la guerre.

« C'est avec bien de la douleur, citoyen ministre, que je vous rends compte de l'échec funeste que je viens de recevoir. Vous avez vu par mes lettres d'hier, que mes pressentimens à cet égard ne se sont que trop justifiés. Sur la nouvelle que j'ai reçue des dangers de Namur, & de l'approche d'un corps de près de 10,000 hommes qui se dirigeoit sur Bruxelles & Louvain, j'ai cru ne pouvoir sauver la chose publique qu'en déposant l'ennemi de son camp de Nervengen ; j'ai fait un plan d'attaque sur la gauche de l'ennemi, la division du centre attaquoit sur Nervengen, & la gauche, commandée par Miranda & Champmorin, attaquoit sur le village de... ; la droite & le centre ont eu quelques succès, quoique l'infanterie se soit repliée deux fois & qu'elle ait été chassée du village de

Nervengen; l'attaque de gauche a été malheureuse. La retraite s'est faite avec confusion jusque derrière Tirlemont & peut être plus loin.

Le maréchal-de camp Mielon commandant l'artillerie, a été tué, & deux officiers ont été blessés dans cette retraite, ou plutôt dans cette fuite. Nous avons perdu beaucoup de monde & plusieurs pièces de canon, dont trois de douze. J'ignorois cette déroute, & je comptois attaquer demain matin pour combattre la victoire, lorsqu'inquiet de ne recevoir aucune nouvelle de Miranda, & entendant murmurer qu'il s'étoit retiré, j'ai quitté à la nuit tombante la partie victorieuse de l'armée, pour venir savoir des nouvelles de la gauche; je fus étonné de venir jusqu'à Tirlemont, sans trouver aucun corps. J'ai donné ordre à Miranda de reprendre son poste sur les hauteurs de Sainte-Margueritte pour couvrir la retraite.

« Je vous envoie, citoyen ministre, une lettre de Valence, qui a été blessé, & qui vient de partir pour Bruxelles.

« Je vais reprendre le camp de Louvain pour couvrir Bruxelles & Malines. Je ne puis vous celer que le mal & la désorganisation sont à leur comble; je crains les suites funestes de cette retraite, dans un pays dont nous avons soulevé contre nous les habitans par le pillage & l'indiscipline. Je ferai tout ce que je pourrai pour sauver l'armée qui m'a témoigné beaucoup de confiance. Je m'en rapporte à son jugement. Je me soumettrai très franchement à l'examen le plus sévère, & je demanderai moi-même un conseil de guerre pour juger tout ce que j'ai fait. Trop heureux si le sacrifice de ma vie peut être utile à la liberté, que je la perde en combattant pour la patrie, ou condamné par elle, je ne trains ni les jugemens de mes concitoyens, ni celui de la postérité.

« Vous jugez que la perte a dû être considérable elle est au moins de 2000 hommes. Je dois rendre justice au soldat le plus brave de l'univers, mais il manque d'officiers expérimentés; je propose la suppression du mode d'élection. L'élection ne donne pas les talens, ne commande pas la confiance, n'obtient point la subordination. »

Lettre de Valence à Dumourier.

« Général, une forte contusion au bras droit m'empêche de vous écrire moi-même.

« L'infanterie, ayant, comme vous le savez, été repoussée deux fois, j'ai chargé moi-même, à la tête de la cavalerie. J'ai percé à travers les ennemis, &

j'ai reçu trois coups de sabre sur la tête, dont un; qu'on assure cependant n'être pas mortel, m'a jetté la peau du crâne sur les yeux. Je me rends à Bruxelles, où j'espère apprendre qu'il ne vous est rien arrivé. La droite eût toujours tenu, si la gauche n'eût pas plié. Je conserve l'espérance de vous reconquerir, si ma blessure me permet encore de vous suivre dans cette campagne. »

F R A N C E.

De Lyon, ce 17 mars Nous avons peu parlé des troubles arrivés à Lyon. Les deux partis faisoient continuellement passer des mémoires, du sein desquels il étoit bien difficile de tirer la vérité. La convention y a envoyé trois commissaires, qu'on a beaucoup accusés de partialité; mais qui se devront, s'ils ont été abusés, d'éclaircir tous les faits. On fait que Laussel, procureur-syndic de la commune, faisoit mettre en prison, dans les caves de la municipalité, les citoyens qu'il soupçonnoit riches: ceux-ci marchandoient & achetoient leur liberté; mais à son tour, l'encavart a été encavé. Voici quelques détails tirés du journal de Lyon, qui paroît sous le nom de Carrier.

Laussel appelé à cinq heures du soir chez les commissaires de la convention, est conigné de suite aux fonctionnaires. Il tenta de s'évader, mais ne put y parvenir. Sur les dix heures, Legendre alla lui-même chercher un piquet de la garde du Plâtre, de poste à l'hôtel commun, pour conduire Laussel à Roanne. Eh! quoi s'écria-t-il, en apprenant son arrêt, on viole donc pour moi toutes les formes! On auroit pu lui répondre ce que du Harlay, premier président du parlement de Paris, répondit au chancelier Poyet, première victime d'une loi barbare qu'il avoit promulguée pour perdre un ennemi vertueux & innocent. *Souffrez la loi que vous avez faite vous-même.* Qui, plus que Laussel, a moins respecté en effet les formes salutaires de la loi; qui plus que lui, a arbitrairement violé la liberté des citoyens? C'est à notre tour aujourd'hui, répondit à ce vil tyran, un garçon perruquier, et lui enveloppant la main d'un mouchoir & la serrant fortement: vous avez fait mettre tant de perruquiers à la cave, qu'il est bien juste qu'ils vous y mettent aujourd'hui. Ce prêtre fut conduit de suite à Roanne, & deux heures après, le maire & deux officiers municipaux le firent mettre au secret. Sa femme arrêtée en même temps, ainsi que son secrétaire, eut l'audace de dire à ses gardiens: Vous me tenez bien à présent; mais je m'en moque. Je n'ai

qu'à dire un mot à mon peuple & je ferai libre. Qu'on jage par ce propos, combien il étoit instant de sequestrer une femme de ce genre.

Les dénonciations s'amoncelent contre Lauffel, & ses iniquités seront bientôt mises au jour. La citoyenne Desplantes de Bellecour, a déclaré lui avoir remis dimanche dernier, même, trois mille six cents livres, pour prix de la liberté de deux Marseillois. Un second atteste lui avoir donné trente louis en or; un autre cinquante louis. . . . Que de crimes à punir! . . . Ce prêtre, dit un de nos journaliers, en parlant de son arrestation, est un de ces infâmes coquins qui, sous le manteau imposant d'un patriotisme exalté, commettent froidement les plus monstrueux brigandages: ainsi l'on peut en conclure que ces grands aboyeurs ne sont foncièrement que des aristocrates déguisés, qu'il faut soigneusement surveiller.

De Rennes, ce 4 mars. Deux colonnes de paysans, égarés sans doute par les aristocrates, parcourant, les armes à la main, les districts circonvoisins. Ils ont incendié Blain, massacré le curé & quelques administrateurs; après cette première opération, ils ont marché sur Nozé, & l'ont canonné. Divisés en deux colonnes de cinq mille hommes, la première se porte actuellement vers Château-Briand, & l'autre sur Bain. Nous y avons envoyé six mille hommes, avec deux pièces de canon. Vannes & ses environs sont en insurrection, ainsi que Mordel, Cesson & Croaslon. Pontivy a été attaqué, & la municipalité massacrée.

D'Angers, ce 16 mars. On a proposé à Saint-Florent de tirer la milice. Toute la ville s'est mise en insurrection; six mille habitans se sont armés, ont enlevé trois pièces de canon, ont mis de leur côté (la Loire) tous les bateaux qui étoient de l'autre bord. On a envoyé 600 hommes d'infanterie, 2 pièces de canon & 150 hommes de cavalerie. Il y a eu plusieurs actions & beaucoup de tués: une compagnie de dragons attaquant un poste retranché, a été mis en pièces, il n'est revenu que 8 hommes. Le district de Saint-Florent, avec ses papiers, a été brûlé; ce matin on annonçoit que le bourg a subi le même sort. On est venu demander ici du renfort qu'il seroit difficile de fournir, puisqu'il ne reste pas 8 hommes dans cette ville par compagnie. A Chemillé, même carnage; à Château-neuf, le maire & les officiers municipaux ont été tués, & le carnage n'est pas fini; à Ancenis, Château-Gontier, Doué, il est péri beaucoup de

monde. Il est question ici d'enfermer demain, les femmes, les nobles & les religieux.

D'Ingrande, ce 18 mars. Nous sommes ici au milieu de la guerre civile. Il s'est livré un combat à une demi-lieue d'ici, où les patriotes ont eu le dessous; dans beaucoup d'endroits ils ont été battus, mais il vient de leur arriver du renfort.

Paris. La défaite de l'aîle gauche de l'armée de Dumourier, la perte qu'il a faite, qu'il évalue lui-même à deux mille hommes, & l'on fait qu'il n'exagère pas, jette beaucoup de consternation. On ne seroit pas étonné de le voir délogé de la Belgique cette année, comme le roi de Prusse & les Autrichiens l'ont été de la France l'année dernière. Il se plaint de l'insubordination & de l'indiscipline des soldats; Marat, au contraire, accuse les généraux de trahison & de calomnier les soldats; il est vrai que cette délation n'a pas pris à la tribune, sur-le-champ on a fermé la bouche au dénonciateur; mais Marat l'imprime & le fait crier. N'est-ce pas évidemment porter l'insurrection dans nos armées, & exposer les généraux à devenir victimes de la fureur de leurs soldats?

§. Le courrier des départemens (Gorfas) reparoit depuis le 19: il rend compte de l'irruption, des ravages qu'on a faits chez lui; on avoit mis le feu même aux papiers en rame, ce qui eut pu causer un grand incendie, si un heureux hasard ne l'eût pas éteint; il n'épargne pas à cette occasion le comité des douze, qu'il traite de *horde assassine*, & qui perdra bientôt la France, si l'on n'en chasse pas incessamment le crime & les proscriptions dont il est le foyer.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Décret sur les étrangers.

ART. I^{er}. Il sera formé, dans chaque commune & dans chaque section des communes divisées en sections, un comité composé de douze citoyens; les membres de ce comité seront nommés au scrutin, à la pluralité des suffrages. Le jour de l'élection sera indiqué par le conseil-général de la commune. Les prêtres, les ci-devant nobles & leurs agens ne pourront être membres du comité.

II. Pour procéder à la nomination, il faudra que la commune ou la section soit réunie au nombre de cent citoyen par mille.

III. Les communes, ou les sections des communes, recevront chacune dans leur arrondissement les déclarations des étrangers qui s'y trouvent actuellement, ou qui y arriveront.

IV. Les déclarations contiendront les noms, âges, naissances, professions & moyens de subsistances des déclarans.

V. Les déclarations seront faites sous les huit jours, après la publication du présent décret. Le tableau en sera imprimé & affiché.

VI. Tout étranger qui aura refusé ou négligé de faire des déclarations dans ce délai à la commune ou à la section, sera tenu de sortir dans 24 heures de la commune, & dans huit jours du territoire de la République.

VII. Tout étranger qui, né dans un pays avec qui nous sommes en guerre, ne pourra, en déclarant, justifier d'un établissement en France, d'une profession ou de la possession d'un bien, & qui ne seroit appuyé par le témoignage de six citoyens patriotes, sera également tenu de sortir comme ceux désignés dans l'article ci-dessus.

VIII. Tous ceux désignés ci-dessus, qui ne seroient pas sortis dans le délai fixé, seront condamnés à dix ans de fers, & poursuivis par l'accusateur public du lieu où ils se trouveront.

IX. Toutes les déclarations faites & contestées seront renvoyées aux conseils généraux des communes en séance.

X. Tout étranger qui sera trouvé avoir pris part dans une révolte ou émeute, sera puni de mort.

Séance du jeudi 21 mars au soir.

Cette séance a conduit à la présidence Jean-de-Bry, & au secrétariat, Garan-de-Coulon, la Revelière & Fonfrede.

Des députés de Porentruy demandent la réunion de la République de la Rauracie à la France. Renvoyé au comité diplomatique.

Le président donne le baiser fraternel au brave Dupleffis, qui a préservé Thionville d'une surprise.

Un courrier extraordinaire de Marseille apporte une lettre; on refuse de la lire, ou en force la lecture. « O vous, porte cette lettre, qui avez voté pour l'appel au peuple, lâches, fuyez ce sanctuaire que vous n'avez que trop souillé de votre souille impur; les corps administratifs de Marseille, les sections & la société populaire ne reconnoissent dans la convention que cette montagne tutélaire qui doit assurer le triomphe de la liberté. »

Tout le côté droit se lève & demande la convocation des assemblées primaires pour la réélection des membres de la convention: Barrere s'y oppose & dit, si j'étois l'agent de Pitt ou de Brunswick, je me rejurois d'être l'auteur d'une pareille adresse. La montagne la défend avec courage. Décret qui improuve la pétition de Marseille, casse tous les arrêtés relatifs à cette pétition comme attentatoires à la liberté des opinions, à la liberté & à l'indivisibilité de la République.

Les commissaires de la convention font part que le général Massé, à la tête de 1300 hommes avec 7 pièces de campagne, a battu les contre-révolutionnaires de la Vendée & des Deux-Sevres, & cent d'eux sont restés sur la place.

Séance du vendredi 22 mars.

Les professeurs du collège de Méaux se font tous engagés; ils demandent que letiers de leurs émolumens & celui des bourses des jeunes gens qui voudront les suivre leur soient conservés, & l'assurance de retrouver leurs places à leur retour. Décrété.

Camus rend un compte détaillé de la situation de la Belgique & de l'échec qu'ont éprouvé nos troupes. La victoire paroîtloit assurée; Valence y a fait des prodiges de valeur. La défaite n'aura aucune suite fâcheuse; mais ce qui est pire que toutes les défaites, c'est l'horrible brigandage que se permettent les commissaires du pouvoir exécutif, l'indiscipline & la désertion des soldats; leur malveillance à crier à la trahison, leurs menaces contre les officiers. Harville a fait arrêter 29 fuyards, en a fait raser 6 & promener devant l'armée; il les a fait conduire à Mons pour y être punis. Les Belges sont & seront encore nos amis si on veut les ménager, ne pas choquer leurs idées religieuses & piller leurs églises. Les commissaires ont pris diverses mesures qui ont été approuvées par la convention.

Une lettre de Dumoorier est venu confirmer ces détails. Les généraux sont chargés de faire passer les noms des régimens, bataillons & officiers qui ont lâché pied & laissé échapper la victoire.

Les commissaires de Maine & Loire annoncent que les révoltés vont être attaqués de toutes parts, que les forces sont réunies à cet effet.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 1.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.